Nouveau modèle économique, dites-vous ?

Par Samir Bellal(*)

Les pouvoirs publics viennent d'annoncer leur décision de doter le pays d'un nouveau modèle économique. Cette décision, censée permettre au pays de surmonter la crise économique qui le menace, illustre la légèreté puérile avec laquelle la question économique est présentement appréhendée par nos responsables politiques.

Signe de cette légèreté, il est précisé que l'élaboration du modèle en question est confiée à des experts. Cela signifie que le projet ne comportera, à coup sûr, pas de rupture politique majeure par rapport aux choix actuels. Tout au plus aurons-nous droit à des propositions d'aménagement des priorités budgétaires de l'Etat, des mesures financières et fiscales incitatives en faveur de tel ou tel secteur d'activité, et pour finir, des recommandations, devenues récurrentes, sur la nécessité de favoriser le développement de l'industrie, l'agriculture, le tourisme et la ressource humaine. Implicitement, on semble donc considérer que la résolution de la crise est une affaire d'expertise, et qu'un ensemble de recettes techniques élaboré par un panel d'experts est à même de constituer une solution efficace pour surmonter les déficits structurels auxquels le pays sera, à brève échéance, fatalement confronté.

Le caractère puéril d'une telle démarche réside dans le fait qu'elle élude la dimension éminemment politique de l'ajustement. Le caractère politique du problème se trouve ainsi totalement évacué. Pourtant, à y regarder de près, la totalité des arbitrages qu'un modèle économique et social est censé véhiculer relève de choix politiques. Dans le cas particulier de l'Algérie, un nouveau modèle économique n'aurait de sens que s'il ambitionne de dépasser le caractère rentier du régime de croissance. Quantitativement, le succès, ou l'échec, d'un tel modèle peut être saisi à travers l'évolution d'un nombre réduit d'indicateurs simples qui constitueraient les éléments d'un tableau de bord de la conduite d'une politique économique de rupture avec le régime rentier, indicateurs parmi lesquels on doit retrouver la contribution du secteur pourvoyeur de rente (hydrocarbures) dans la formation de la richesse produite (PIB), sa part dans la structure des recettes fiscales de l'Etat (fiscalité pétrolière) et son apport dans les recettes d'exportation du pays. Au jour d'aujourd'hui, cette contribution est de l'ordre, respectivement, de 40%, 60% et 98% !

Une évaluation objective de la trajectoire économique du pays durant ces quinze dernières années peut se résumer à l'énoncé de ces quelques chiffres fort significatifs, chiffres qui révèlent et soulignent fondamentalement l'incapacité du pays à générer des compromis politiques et institutionnels en adéquation avec les nécessités de l'évolution de la situation économique et sociale, en particulier celles se rapportant au dépassement du caractère rentier du régime de croissance.

De ce point de vue, les éléments constitutifs d'une politique crédible de rupture avec le modèle rentier sont à rechercher, non pas dans un hypothétique modèle théorique qui fait la part belle à la rationalité économique pure, mais dans la remise en cause politique des configurations actuelles des compromis sociaux sur lesquels est bâti le régime rentier. «La crise de la rente, écrit à ce propos Dj. Liabès, a une dimension politique institutionnelle, parce qu'il s'agit, à travers les nécessaires arbitrages dans la répartition, de redessiner la configuration des principaux rapports sociaux ; en d'autres termes, la transformation profonde et pour une période durable des modes de régulation sociale.»(1) C'est dire l'importance du préalable politique à un changement fécond, c'est-à-dire producteur d'une configuration favorisant l'émergence d'un nouveau modèle reposant sur le développement des activités productives au détriment des activités de captage de rentes.

La rupture avec le régime rentier est un processus long qui nécessite une politique économique volontariste et une implication forte du politique, et donc de l'Etat. Les possibilités de transition institutionnelle à même de permettre de dépasser le fondement rentier du régime de croissance dépendent cependant du contenu des stratégies politiques à l'œuvre dans la société. «La politique économique, note F. Yachir, n'est ni un concentré de connaissance pure ni l'exécution d'une rationalité abstraite. Elle effectue des arbitrages entre des demandes sociales conflictuelles, entre des configurations d'intérêts multiples et divergentes. Elle est marquée par l'empreinte de positions sociales déterminées par le système économique et politique.»(2)

L'observation des événements politiques survenus depuis le début des années 90 montre aisément à quel point la culture populiste est ancrée dans la société algérienne, d'autant que le projet politique qui s'est violemment porté candidat à la succession du régime en place, i.e. l'islamisme, n'en est en fait qu'une variante. L'hostilité au changement, dans ces conditions, n'est pas seulement le fait d'apparatchiks adossés au système politique, ou le fait des élites, mais aussi le fait du petit peuple composé d'employés, d'ouvriers, de fonctionnaires, de chômeurs....

Des arbitrages qui renforcent... le statu quo

En Algérie, le choix politique en faveur du maintien du modèle rentier se manifeste au travers d'un certain nombre d'arrangements dont les contenus respectifs constituent, ensemble, la marque et le cachet de la trajectoire économique et sociale poursuivie depuis 1999 à ce jour. Schématiquement, ces arrangements peuvent être résumés en quelques points :

- Il y a d'abord le maintien et l'entretien d'un secteur public moribond, cumulant déficit sur déficit, le secteur restant ce lieu où la gestion du capital peine à s'émanciper de la logique clientéliste qui traverse l'ensemble des rouages de l'économie ;
- un laxisme budgétaire caractérisé et une répartition des dépenses publiques s'inscrivant davantage dans une logique «politique» de redistribution que dans une logique économique de soutien à l'accumulation ;
- une remise en cause du rôle régulateur des prix, et une tendance à limiter l'étendue de la sphère de l'échange marchand à chaque fois que la disponibilité des ressources financières le permet ;
- le maintien d'une surévaluation structurelle de la monnaie nationale, le taux de change étant instrumentalisé par l'Etat pour servir de moyen pour satisfaire les différentes demandes sociales qui lui sont adressées (la logique distributive, inhérente aux régimes rentiers, favorise la pratique d'un taux de change surévalué, faisant de celui-ci «la première des subventions») ;
- Enfin, une ouverture extrême de l'espace économique national, ce dernier étant devenu un lieu où viennent se déverser, sans contraintes et sans limites, toutes sortes de marchandises venues d'ailleurs. L'ensemble des configurations qui précèdent sont, cela va sans dire, la résultante d'arbitrages politiques. Dans ces conditions, une délibération politique en faveur d'un changement de modèle économique n'apparaît guère comme envisageable car, en l'occurrence, l'on voit mal un pouvoir politique dont la légitimité repose grandement sur sa capacité à redistribuer la rente pétrolière (dont il est le détenteur et le distributeur exclusif) renoncer au seul instrument qui lui permet de se maintenir ou de se consolider sans avoir à user de la coercition ou de la violence.

La sortie du régime rentier n'est donc pas une affaire d'experts. C'est une tâche fondamentalement politique. Elle nécessite la construction d'un contrat social crédible qui implique l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales et qui définit les arbitrages et les choix, forcément plus douloureux dans les circonstances actuelles, constitutifs du projet économique et social dont la collectivité a objectivement besoin. L'expérience de nombre de pays montre aujourd'hui que les avantages comparatifs liés aux ressources naturelles ne bloquent pas forcément, fatalement, l'émergence ou la construction d'autres avantages comparatifs. Beaucoup parmi les pays agro-industriels ont su, à partir des ressources de l'agriculture, installer une industrie manufacturière compétitive tandis que d'autres ont su, à partir de ressources minières, enclencher un mouvement de diversification de leurs exportations. Dans une économie rentière comme la nôtre, l'enjeu essentiel de la quête d'un nouveau modèle économique est de favoriser la création, à l'intérieur de la collectivité nationale, d'un surplus autre que minier, et cela ne peut résulter que d'un compromis politique crédible, dont la mise en œuvre concrète dépend grandement de l'action de l'Etat.

La persistance du statu quo depuis la fin des années 90 est révélatrice de l'incapacité de l'Etat algérien à définir les contours d'un nouveau contrat social en adéquation avec les nécessités du développement économique, c'est-à-dire un contrat qui soit un substitut à ce que Lahouari Addi appelait dans *L'impasse du populisme*, le «compromis tacite global régulateur», compromis qui caractérise la trajectoire économique des années 70 et 80 et sur lequel était fondé le modèle rentier de développement dans sa phase «volontariste». Défini à l'origine en ces termes : «discipline relâchée à l'intérieur de l'usine — contrôle politique à l'extérieur», le compromis en question semble s'être réduit, à la faveur de la libéralisation externe qui a déstructuré le fragile tissu industriel national, au second terme.

La rupture avec le régime rentier est un processus long qui nécessite une politique économique volontariste et une implication forte du politique, et donc de l'Etat. Les possibilités de transition institutionnelle à même de permettre de dépasser le fondement rentier du régime de croissance dépendent cependant du contenu des stratégies politiques à l'œuvre dans la société.

Un nouveau contrat social ?

L'émergence d'un contrat social viable et fiable passe par une délibération politique aussi large que possible. Présentement, la construction d'un tel contrat semble buter sur des obstacles majeurs, parmi lesquelles nous pouvons citer l'ancrage profond de l'idéologie populiste dans la société et le déficit de légitimité du pouvoir politique, seule instance capable d'initier un tel processus. L'observation des événements politiques survenus depuis le début des années 90 montre aisément à quel point la culture populiste est ancrée dans la société algérienne, d'autant que le projet politique qui s'est violemment porté candidat à la succession du régime en place, i.e. l'islamisme, n'en est en fait qu'une variante. L'hostilité au changement, dans ces conditions, n'est pas seulement le fait d'apparatchiks adossés au système politique, ou le fait des élites, mais aussi le fait du petit peuple composé d'employés, d'ouvriers, de fonctionnaires, de chômeurs... Le changement dans le sens de l'instauration d'une rationalité productive fait ainsi l'objet d'un rejet unanime, exprimé par tous les acteurs sociaux, y compris par ceux censés en principe y adhérer sans réserve : la bourgeoisie privée nationale, si tant est qu'on puisse parler de bourgeoisie.

Cette unanimité pose, par-delà son caractère rationnel ou pas, la question de la place des facteurs idéologiques, culturels et même religieux, dans la dynamique du changement social. Le contrat social semble, dans notre cas, reposer grandement sur l'adhésion de l'Etat et de la société, dans sa large majorité, à des grandes valeurs communes (islam, nationalisme, langue arabe et depuis peu, tamazight). En période de crise, l'Etat maintient sa légitimité en se montrant disponible et prêt à «protéger» ces valeurs communes.

Ces quelques considérations nous permettent de souligner, en guise de conclusion, l'importance de la dimension politique dans le changement économique.

Dans le contexte présent de l'Algérie, poser la question du préalable politique à une transition économique et sociale féconde se justifie amplement dès lors que l'on admet que l'Etat est en mesure de jouer le rôle de promoteur d'une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale. Encore faut-il que, à son tour, l'exercice du pouvoir politique s'institutionnalise, pas nécessairement dans le sens d'une démocratisation formelle, ce qui, dans notre cas, ne ferait que libérer les surenchères et tentations populistes, nombreuses et diverses, mais surtout dans le sens d'une crédibilisation de l'action politique. Le manque de crédibilité, qui touche aussi bien les institutions politiques en charge des affaires du pays que l'action formelle des acteurs, rend vain et inutile tout discours politique prônant le changement, et plus grave encore, confère aux compromis institutionnels, censés favoriser le changement, un caractère purement formel.

S. B.

*** Maître de conférences, ‹université de Tizi-Ouzou.**
samirbellal@yahoo.fr

Notes

1) Liabès D. (1986), *Rente, légitimité et statut quo : quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-providence*, Cahiers du CREAD, n°6, 2e trimestre.
2) Yachir F. (1990), *L'ajustement structurel dans le tiers-monde*. Cahiers du CREAD, n°21, pp. 15-41.